

## Les étrangers de la salle d'op'

**Plus de dix mille médecins étrangers servent de bouche-trou à l'hôpital. Avec un statut inférieur à leurs collègues français.**

Camille Dattée et Alexandre Le Guienne

Quand le médecin libanais de la maternité lui a expliqué dans un français hésitant comment il fallait s'occuper de son bébé, Anne s'est sentie un peu mal à l'aise. Avait-elle bien compris ses recommandations ? Karine, elle, s'est franchement affolée quand, l'oeil boursoufflé, elle est tombée aux urgences d'un hôpital provençal sur un charmant médecin coréen, qui lui a mimé les gestes qu'elle devait faire pour se soigner. Une semaine plus tard, pourtant, elle était guérie. Mais elle s'interroge : pourquoi, dans un hôpital public, est-elle auscultée par un médecin ne parlant pas sa langue ? Elle n'est pas la seule à se poser ce genre de question. Il est de plus en plus courant d'être traité à l'hôpital par un praticien d'origine étrangère. Certains parlent parfaitement le français, d'autres non. Faute de disposer de compétences suffisantes en France, les hôpitaux et les cliniques de l'Hexagone font de plus en plus appel à des médecins venus d'ailleurs. Ils sont aujourd'hui dix mille originaires du Proche-Orient, d'Afrique du Nord, d'Europe de l'Est et d'Asie à remplir les vides des salles d'urgences ou des blocs opératoires. « Sans eux, on peut dire adieu aux services de pédiatrie, de psychiatrie, de radiologie. Même les gardes d'anesthésie ne seraient plus assurées », confie un chef de service de l'hôpital Louis-Mourier, à Colombes.

Mais, cantonnés aux hôpitaux, dans l'incapacité d'ouvrir un cabinet, ces médecins vacataires, appelés « attachés associés », ne bénéficient pas des mêmes conditions de travail que leurs collègues français : « Je travaille environ 75 heures par semaine, alors que les Français ont négocié 48 heures dans le cadre de la réduction du temps de travail », explique Haik Vernanian, 40 ans, un anesthésiste arménien qui exerce en France depuis 1994. Les étrangers assurent en effet 70 % des gardes alors qu'ils ne représentent que 15 % des effectifs de la médecine hospitalière.

Le salaire d'Haik : « 1 375 euros brut par mois, soit la paie d'un aide-soignant », assure-t-il. Un décret stipule que les vacataires étrangers peuvent être payés 50 euros de moins par garde que les attachés français. Diplômé de la faculté de médecine de Saint-Pétersbourg, Haik multiplie les gardes pour subvenir aux besoins de sa femme et de ses deux enfants. Sept cents gardes en six ans ! Trois fois plus que le maximum autorisé par la loi pour un Français.

Saï b Jaiouch, 40 ans, chirurgien-dentiste d'origine syrienne, assure, lui, onze vacations par semaine dans trois hôpitaux différents. Pour cela, il gagne 1 500 euros brut par mois. Trois fois moins que ses confrères français. « A l'hôpital, je soigne des patients envoyés par des dentistes installés en ville quand leurs pathologies sont trop lourdes, raconte-t-il. Moi, je n'ai même pas le droit de m'installer ! Je ne suis donc pas compétent ? »

Injuste ? En 1995, la création d'un diplôme de praticien adjoint contractuel (PAC) a permis à tout attaché associé qui pouvait justifier de sept ans d'exercice en France d'obtenir, après examen de ses compétences, un contrat de trois ans à temps plein dans un établissement public. En 1999, la loi de modernisation sociale a assoupli les conditions du PAC pour intégrer un plus grand nombre de médecins étrangers. Deux ans et demi plus tard, ses objectifs ne sont toujours pas atteints : 2 500 attachés associés occupent toujours des emplois précaires. Sur les 5 600 médecins ayant réussi le PAC, seuls 1 800 ont obtenu une affectation. « L'Assistance publique est une entreprise comme les autres. Nous ne pouvons pas créer des postes à tour de bras », se défend Jérôme Antonini, adjoint au chef de service du personnel médical à l'APHP. « Tout ça vient surtout du plan Juppé et de ses restrictions budgétaires pour combler le trou de la Sécurité sociale », ajoute Patrick Pelloux, urgentiste à l'hôpital Saint-Antoine et président des médecins urgentistes hospitaliers de France.

### Protectionnisme français

La situation devrait toutefois évoluer. La France ne peut plus se contenter d'aller chercher hors frontières ses compétences médicales. « Nous avons un numerus clausus très fermé et une sélection drastique de nos praticiens hospitaliers », rappelle François Aubart, chef du service de chirurgie orthopédique de l'hôpital d'Eaubonne et président de la CMH (Coordination médicale hospitalière). Or les départs en retraite, l'application des 35 heures et surtout la désaffectation des jeunes médecins écoeurés par les conditions de travail hospitalières exigent l'augmentation du numerus clausus. Le rapport Berland sur la situation de l'hôpital, publié en décembre 2002, préconise ainsi la création de 3 000 postes de praticien d'ici à 2007.

Il faudra donc attendre quinze ans l'arrivée de ces nouveaux diplômés français. Et, d'ici là, trouver des bras pour faire tourner les services. Or la loi de 1999 interdit tout recrutement de médecins étrangers qui n'auraient pas exercé en France avant 1999. Et le nouveau statut promis par Bernard Kouchner se fait

toujours attendre, aussi bien par les praticiens français que par leurs homologues étrangers. « *Les hôpitaux français ne peuvent pas vivre sans les médecins étrangers, mais leur recrutement doit se faire à égalité de droits, de devoirs et de compétences* », assure François Aubart. Position entièrement partagée par certains intéressés. « *Je suis chirurgien orthopédiste et tous les diplômés que j'ai obtenus en France ne m'autorisent pas à exercer en dehors de l'hôpital où je suis considéré comme généraliste* », s'indigne ainsi Nawwaf Barri, 46 ans, d'origine syrienne. Certes. Mais la France n'a jamais vraiment aimé ouvrir ses frontières, surtout aux diplômés. « *Que ce soit sous la droite ou la gauche, l'administration française n'a jamais vu d'un bon oeil l'immigration qualifiée*, rappelait récemment Patrick Weil, directeur de recherche au CNRS et spécialiste de l'immigration. *Elle a toujours craint qu'elle n'entre en concurrence avec ses propres élites*. » Même l'Europe n'a pas changé cet état d'esprit. La France reste l'un des pays où il existe le plus grand nombre d'emplois interdits aux étrangers. La médecine sera-t-elle la première bastille à tomber ?

## Repères

10 000 médecins étrangers exercent dans les hôpitaux français :

**I 477 faisant fonction d'interne (FFI)** à l'AP-HP. Médecins venus compléter leur formation en France pour une durée de deux ans au maximum. Payés comme les internes français : 1 607 euros brut par mois et 110 euros brut la garde.

**I 2 500 attachés associés**, payés 44 euros brut la vacation (11 au maximum par semaine). Leurs gardes sont payées 195 euros, au lieu de 237 euros pour un médecin attaché français.

**I 300 assistants associés**, titulaires d'un CDD de deux ans renouvelable deux fois, 2 200 euros brut par mois.

**I 5 600 reçus au PAC** (praticien adjoint contractuel). Les 1 800 PAC ayant obtenu un poste gagnent 2 148 euros brut mensuels en début de contrat. Ils ont la possibilité de passer le concours de PH (praticien hospitalier) et d'être titularisés (CDI). 2 000 ont été reçus, mais seuls 700 sont titularisés à ce jour. Rémunération et conditions de travail identiques à celles de leurs homologues français : 4 210 euros brut en début de carrière.

Sources : SNPAC/APHP. A. L. G.

## Le spleen d'Hugo l'Equatorien

Quand Hugo l'Equatorien est venu à Paris suivre une formation d'hématologiste, il croyait en sa bonne étoile. N'étaient-ce pas des médecins français qui l'avaient repéré dans une conférence sur le sang et lui avaient proposé de terminer son cursus à Paris ? Une fois dans la Ville lumière, il s'accroche. Travaille le jour dans le service d'hématologie de la Pitié Salpêtrière. La nuit, dans un internat où il est pion. Le français, il l'apprend en quelques mois de travail intensif.

Dix ans plus tard, bilan : il est médecin vacataire à 1 372 euros brut par mois. « *Le nombre de consultations a triplé en dix ans. J'ai l'impression de faire une médecine de guerre* », avoue-t-il, très las. Pourtant, en 2000, il réussit le PAC. Enfin un contrat stable et un statut de médecin à part entière ! Mais, trois mois plus tard, une lettre de l'administration lui annonce que ses résultats sont annulés en raison d'une erreur administrative. Qu'à cela ne tienne, il repasse le concours en avril 2002, avec succès. Depuis, rien. Sa direction ne lui a rien proposé. « *Même si nous voulons fidéliser nos collaborateurs, nous ne sommes pas obligés et, surtout, nous n'avons pas les moyens financiers de régulariser tout le monde* », explique Jérôme Antonini, adjoint au chef de service du personnel médical de l'APHP